



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité des produits

Question écrite n° 25976

Texte de la question

M. Michel Lesage attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la présence des perturbateurs endocriniens dans certains produits cosmétiques et d'hygiène. En effet, une association de consommateurs a réalisé une enquête qui montre la présence de perturbateurs endocriniens dans un grand nombre de produits. Alors que ces molécules sont susceptibles d'avoir un effet hormonal à des concentrations infimes, certains fabricants continuent à les incorporer dans les cosmétiques. Or l'exposition est accrue lorsque l'on utilise différents produits comportant la même molécule, dont les doses s'additionnent pour atteindre un niveau de risque significatif. Des molécules différentes peuvent également avoir des modes d'action similaires dont les effets se cumulent. L'Organisation mondiale de la santé et le programme des Nations-unies pour l'environnement considèrent les perturbateurs endocriniens comme une menace pour la santé, du fait de leur impact sur la fertilité ou sur les troubles neurocomportementaux. Il lui demande donc de bien vouloir indiquer à la représentation nationale si le Gouvernement entend demander à la Commission européenne de diligenter des recherches indépendantes pour identifier l'impact précis de ces molécules sur le long terme et de prendre des mesures pour assurer la sécurité et l'information des consommateurs.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lesage](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25976

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 mai 2013](#), page 4864

Question retirée le : 2 juillet 2013 (Retrait à l'initiative de l'auteur)